

**Séance ordinaire du  
2 juillet 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-55      ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 20 JUIN 2019**

**Attendu que** les photocopies des procès-verbaux des 3 et 20 juin 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-56      ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de juin 2019 au montant de 514 953,00 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-57      ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de juin 2019 au montant de 30 122, 12 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 483-2019 – TRAVAUX AU ÉTANGS  
AÉRÉS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 483-2019 sera proposé. Un projet de règlement est déposé.

**DÉMISSION AU SIÈGE NUMÉRO 4**

Le directeur général dépose la lettre de démission de monsieur Jean-François Chabot, conseiller au siège numéro 4, qui est en vigueur au 28 juin 2019.

**RÉS. 2019-07-58 FINANCEMENT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 482-2019 -  
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**Attendu que** les travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc doivent se réaliser dans les prochaines semaines;

**Attendu que** le coût des travaux est évalué à 2 160 000 \$;

**Attendu que** le financement permanent ne se fera qu'après les travaux et que nous devons payer l'entrepreneur avant le financement permanent;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Simon Dubé d'autoriser le financement temporaire du règlement d'emprunt 482-2019 pour un montant maximal de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-59 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À LA VOIRIE**

**Attendu que** nous devons embaucher un employé pour le remplacement d'un départ;

**Attendu qu'un** comité de sélection a été formé et a fait ses recommandations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Steve Proulx à titre d'opérateur. Le poste est permanent à temps plein. Le début d'emploi est le 8 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-60 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL  
TECHNIQUE DE LA FQM**

**Attendu que** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**Attendu que** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**Attendu qu'il** y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclut une entente avec la FQM;

**QUE** Francis St-Pierre, maire et Alain Lapierre, directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** le directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-61 MANDAT À LA FQM – SERVICE D'INGÉNIERIE**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité de donner le mandat au service d'ingénierie de la FQM pour une analyse de notre réseau d'aqueduc et pour nous proposer des avenues possibles pour répondre au besoin de Miralis en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-62 APPUI AU CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET – PROJET DE LA COUR D'ÉCOLE**

**Attendu que** le Club Lions de Saint-Anaclet désire faire une demande de don à la fondation des Clubs Lions du Québec pour l'aménagement de la cour d'école de l'école des Sources de Saint-Anaclet ;

**Attendu que** le conseil municipal a été saisi du projet et contribue lui aussi au projet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du Club Lions de Saint-Anaclet à la fondation des Clubs Lions du Québec. La Municipalité accepte d'être l'organisme qui gèrera la contribution des Lions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-63 APPELLATION DU TERRAIN DE BALLE**

**Attendu que** le conseil municipal souhaite donner un nom au terrain de balle;

**Attendu que** Jean-Doris St-Laurent a été en 1986 l'un des instigateurs de la ligue de balle donnée et qu'il a été impliqué pendant 31 ans dans l'organisation de la ligue;

**Attendu que** son implication a été remarquable;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité de nommer le terrain de balle Jean-Doris-St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-64      AUTORISATION À ÉMETTRE ET SIGNER LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente avec Urba-Solutions pour les services d'urbanisme pendant l'absence de la personne en urbanisme à raison de 21 heures par semaine. Il est de plus résolu d'autoriser madame Séverine Côté, employée d'Urba-Solutions, à émettre et à signer les permis et certificats pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-65      AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA MRC – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU ST-LAURENT ET SES BRANCHES**

**Attendu que** des travaux d'entretien doivent être faits dans le cours d'eau St-Laurent et ses branches;

**Attendue que** la MRC Rimouski-Neigette est maître d'œuvre pour la réalisation des travaux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire suppléant Francis Rodrigue et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la MRC Rimouski-Neigette pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau St-Laurent et ses branches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-07-66      NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Francis Rodrigue maire suppléant du 3 juillet au 30 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Le conseil municipal tient à donner une motion de félicitations au comité organisateur (Yve Rouleau et Carl Lavoie) de la Saint-Jean-Baptiste. L'évènement a été un franc succès.

**RÉS. 2019-07-67      PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LA TECQ 2019-2023**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés, mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 72, ROUTE MELCHIOR-POIRIER** (reportée au 9 juillet 2019)

**DÉROGATION MINEURE DU 72, ROUTE MELCHIOR-POIRIER** (reportée au 9 juillet 2019)

**RÉS. 2019-07-68**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET DU PARC DU PONT COUVERT**

**Attendu que** la Corporation du patrimoine a présenté en 2018 une demande d'aide financière au fonds de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette;

**Attendu que** la Municipalité s'est engagée financièrement pour 1 600 \$, soit en argent et en nature;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de confirmer que la Municipalité a respecté son engagement pour le projet d'aménagement au pont couvert de Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général